

HISTOIRE D'UNE ADDUCTION D'EAU

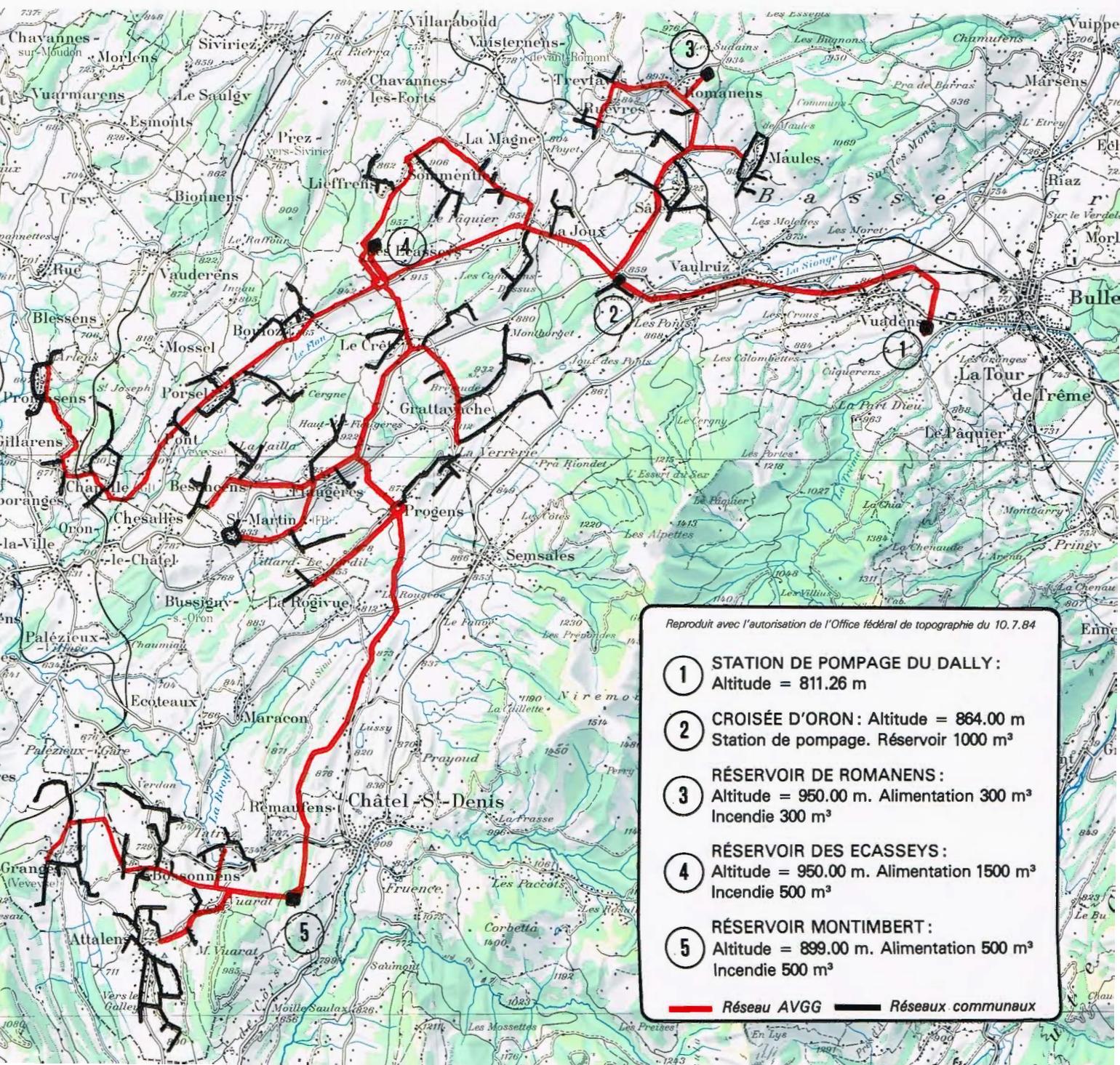
Association
Veveyse - Glâne - Gruyère



A.V.G.G.

1962

1984



HISTOIRE D'UNE ADDUCTION D'EAU

A.V.G.G.

Association Veveyse - Glâne - Gruyère

1962 — 1984

Pourquoi cette plaquette?



*Les années s'envolent!
Les hommes passent!
Les souvenirs s'estompent!
Les réalisations demeurent.*

Cette plaquette, pour que dans l'avenir, on puisse, si la curiosité se manifeste, retracer d'une manière précise et imagée les circonstances et les conditions dans lesquelles a été réalisée cette œuvre importante de l'adduction d'eau des vingt-quatre communes de la Veveyse, de la Glâne et de la Gruyère, dénommée

Association Veveyse - Glâne - Gruyère
ou plus simplement:
A.V.G.G.

Le présent historique veut aussi rendre hommage aux autorités fédérales et cantonales, - Améliorations foncières - Crédit d'investissement - Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments -, qui, par leurs subventions et leurs prêts sans intérêts, ont apporté leur précieux appui financier, faute de quoi cette adduction d'eau n'aurait pas vu le jour.

Le président de l'A.V.G.G. :

André Currat
ancien Préfet de la Veveyse

Comment l'idée de cette adduction d'eau est-elle née ?

Le lundi 23 juillet 1962, sur invitation du Dr Joseph Pasquier, alors syndic de Bulle, eut lieu la visite des installations et des travaux de captage entrepris par la commune de Bulle à l'endroit dénommé « Chapelle du Pont du Roc », sis entre Charmey et La Villette. Ce captage devait permettre un débit d'eau très important (on a parlé de 30 000 litres/minute).

Participaient à cette vision locale, outre le Préfet de la Veveyse, André Currat, celui du district d'Oron, Samuel Destraz, et le syndic de Palézieux, M. Reymond.

De l'étude faite par Jean-Louis Merz à Lausanne, ingénieur de l'Etat de Vaud, le tracé de la conduite, amenant l'eau de Vuadens à Palézieux, devait longer la ligne de chemin de fer GFM jusqu'à La Verrerie, pour bifurquer en-dessous de Progens, en direction de La Rougève - Ecoteaux - Palézieux.

L'idée d'une adduction d'eau était née.

Dans sa lettre aux communes du 28 juillet 1962, le Préfet de la Veveyse disait notamment :

« Ce projet ne peut laisser indifférent le district de la Veveyse, étant donné que nous sommes généralement assez pauvres en eau potable... ».

Les communes étaient priées de donner leur avis dans un délai de quinze jours, vu qu'il s'agissait d'une question de principe, n'engageant à rien, tant que les conditions financières n'étaient pas connues; une réunion ultérieure devait permettre une information plus complète.

- répondirent :
- **affirmativement :**
Attalens - Besencens - Bossonnens -
Bouloz - Fiaugères - Grattavache -
Le Crêt - Saint-Martin - Semsales.
 - **éventuellement :**
Châtel-Saint-Denis - Pont - Porsel.
 - **négativement :**
La Rougève - Remaufens.

A cette époque, La Rougève n'avait pas encore été rattachée à la commune de Semsales.

Le Préfet de la Veveyse prit contact avec l'ingénieur Jean Bruderer à Fribourg, qui se chargea d'une étude très générale du projet, à ses risques et périls quant aux honoraires, vu que l'association n'existait pas encore et que le Préfet ne disposait d'aucun fonds pour le payer. Cette convention tacite permit de procéder à un premier examen du projet.

A cet effet, un questionnaire fut adressé aux communes de la Veveyse permettant à l'ingénieur de fixer la quantité d'eau nécessaire. Ce formulaire comportait notamment les questions suivantes :

Nombre d'habitants, valeurs d'assurance des bâtiments, têtes de bétail, nombre de ménages, de maisons habitées et non habitées (granges), adductions d'eau existantes.

Le 17 octobre 1962, la commune de Bulle faisait parvenir un avant-projet de tarifs, indiquant un ordre de grandeur pour la fourniture de l'eau de Charmey, projet « réalisable pour autant que la quantité d'eau souscrite par les acquéreurs soit d'une certaine importance ».

Une première rencontre officielle entre les responsables eut lieu à Bulle, le lundi 17 décembre 1962.

Ont participé à celle-ci :

- André Currat, Préfet de la Veveyse ;
- Louis Magnin, Préfet de la Glâne ;
- Samuel Destraz, Préfet d'Oron ;
- Gérard Clerc, syndic de Romont, accompagné de :
Maillard et Sulmoni, conseillers communaux ;
- Joseph Pasquier, syndic de Bulle, accompagné de :
Gaston Dupasquier, Paul Moehl et Henri Hohl.

De cette rencontre, du procès-verbal tenu par la commune de Bulle, il ressort que :

- les essais de pompage ont donné un débit d'environ 20 000 litres/minute ;
- l'institution d'une communauté des intéressés doit être envisagée ;
- le caractère de la nappe doit faire l'objet d'une étude pour savoir si l'eau souterraine est de droit public ou privé ;

— la commune de Bulle entend se réserver environ 9500 litres/minute pour ses besoins propres, la Glâne 3000 litres/minute, Oron 4000 litres/minute, la Veveyse 1000 litres/minute.

Le syndic Pasquier relève encore que la commune de Villars-sur-Glâne s'intéresse à ce projet.

Pour lui, la grande difficulté réside dans le fait que l'on désire partout s'assurer un volume d'eau important, alors qu'au début, on en consommerait qu'une faible partie. Il y a là un déséquilibre qui pèse lourdement sur les conséquences financières d'une adduction régionale.

Pour permettre de réaliser ce projet, il était aussi indispensable de connaître la situation financière des communes du district. Le compte des communes de 1962 a servi de base. Il est intéressant de noter, pour quelques communes, le rendement de l'impôt à cette époque.

Attalens	Fr. 119 156,65
Besencens	Fr. 8 744,45
Bossonnens	Fr. 20 901,30
Fiaugères	Fr. 20 220,15
Granges/Veveyse	Fr. 15 842,90
Grattavache	Fr. 5 841,25
Le Crêt	Fr. 39 929,75
Pont/Veveyse	Fr. 10 596.—
Porsel	Fr. 35 430,60
Progens	Fr. 27 979,80
Saint-Martin	Fr. 48 491,80

1963

Une autre raison qui militait en faveur de ce projet résulte de la lettre de la Préfecture de la Veveyse du 13 novembre 1963, adressée à la commune de Bulle, disant en particulier :

«Préoccupé par la question importante de la défense contre l'incendie dans mon district, notamment par l'achat de motopompes, je dois, sur le même plan, prendre des mesures nécessaires pour que chaque communauté publique intéressée soit pourvue en eau, par la construction éventuelle de réservoirs utilisant l'eau des ruisseaux ou simplement l'eau de pluie.

Pourtant, avant de prendre une décision, il me serait agréable de savoir où en est le problème de la vente de l'eau potable envisagée avec votre commune...

Si la Veveyse pouvait être dotée d'eau potable, du même coup, on pourrait prévoir l'installation de bouches d'hydrant...»

La commune de Bulle répondit le 20 novembre 1963 :

«Pour le moment, il nous est encore impossible de nous prononcer, mais dès que notre étude nous le permettra, nous ne manquerons pas de reprendre contact avec vous, pour vous donner toutes les précisions utiles.»

1964

Dans le but d'accélérer l'étude du projet, les intéressés, à savoir : le Préfet d'Oron, celui de la Veveyse, les représentants des communes de Palézieux, rencontraient à nouveau les responsables de la commune de Bulle le mardi 14 janvier 1964.

Du procès-verbal, il résulte que les sondages effectués permettent d'estimer à 20 000 litres/minute, ou pour le moins à 15 000 litres/minute, la capacité de débit du puits de la Chapelle du Pont du Roc, que la commune de Bulle désire se réserver 12 000 litres/minute, que 4000 litres/minute seraient destinés à La Tour-de-Trême, que le solde de 4000 litres/minute pourrait aussi être distribué à d'autres amateurs. La commune de Villars-sur-Glâne entrait éventuellement en ligne de compte, de même que la commune de Broc et la Maison Guigoz à Vuadens.

A la question précise des préfets, de savoir si la commune de Bulle accepte de céder de l'eau, le syndic Pasquier répond : «Sous réserve de l'accord du Conseil d'Etat, la commune peut donner une réponse de principe favorable».

Par lettre du 29 janvier 1964, la commune de Bulle précisait les conditions arrêtées pour la fourniture de l'eau :

- a) pour une consommation de 1000 litres/minute, l'abonné payerait une somme forfaitaire de Fr. 2000.— par mois, donnant droit à 10 000 m³/mois.
- b) la consommation excédentaire dans les limites de la quantité souscrite serait facturée à Fr. 0,10 le m³».

Au début de l'année 1964, le Département fédéral de l'économie publique fixait les conditions de base permettant d'obtenir une subvention, à savoir :

- Les communes doivent être en zone de montagne, ou pour le moins dans une zone dont les conditions se rapprochent de ce qu'elles sont en montagne;
- Elles doivent être en grande partie de population agricole;
- Leur situation financière doit être modeste;
- L'estimation des frais est nécessaire;
- L'établissement d'un taux unique pour l'ensemble des communes est à fixer.

1965

Le 7 janvier 1965, la Préfecture de la Veveyse adressait au SCAF le dossier exigé par l'Office fédéral.

Le 8 janvier 1965, la demande de subvention était adressée à l'ECAB.

Le 1^{er} mars 1965, l'Office fédéral estimait que le taux de subvention serait de 40% au maximum.

Après une étude plus poussée des problèmes, le 7 décembre 1965, le bureau Bruderer remettait l'avant-projet d'estimation et de répartition des frais pour le groupement de la Veveyse.

Pour les 13 communes, y compris Semsales, les frais étaient supputés :

— pour le réseau principal à	Fr. 4 537 000.—
— pour les réseaux communaux à	<u>Fr. 4 092 100.—</u>
soit au total à	<u>Fr. 8 629 100.—</u>

Pendant les six mois qui suivirent, des pourparlers furent engagés, tendant à l'extension du réseau sur le plan cantonal.

1966

Le 10 juin 1966, la Direction des travaux publics du canton de Fribourg, sous la signature de Claude Genoud, conseiller d'Etat, invitait le Préfet de la Veveyse à une réunion d'information afin de discuter des grandes lignes d'une éventuelle collaboration des communes de Bulle et Romont en matière de ravitaillement en eau. Il s'agissait d'une demande d'octroi d'une concession portant sur les

nappes souterraines de la Chapelle du Pont du Roc, pour Bulle, et de Grandvillard, pour Romont.

Y participaient les préfets de la Glâne (Brodard), de la Gruyère (Menoud) et de la Veveyse (Currat). Si aucune décision n'a été prise lors de cette rencontre, l'échange des points de vue a permis de conclure à la nécessité de l'étude d'une solution globale.

Le 18 octobre 1966, le Préfet de la Veveyse, estimant que le projet d'adduction d'eau devait intéresser les trois districts du sud, demandait à la Direction des travaux publics de convoquer les responsables, afin d'activer l'examen du problème.

Par lettre du 4 novembre 1966, le conseiller d'Etat Claude Genoud répondait que le projet doit être traité dans le cadre de la commission d'experts, laquelle envisage de faire appel à la collaboration des préfets.

Cette séance a été fixée au lundi 12 décembre 1966 à la Chancellerie d'Etat.

1967

Il n'y eut pas de tractations spéciales au cours de l'année 1967. Pourtant, le 14 décembre 1967, la commune de Bulle fait parvenir au Préfet de la Veveyse un exemplaire du rapport concernant son adduction d'eau. Le devis des travaux ascendait à la somme de Fr. 6 500 000.—, le crédit correspondant ayant déjà été accordé par le Conseil général de Bulle le 8 juillet 1964.

Des contrats de vente pour 4500 litres/minute ont déjà été conclus avec quelques communes :

Broc	2000 litres/minute
La Tour-de-Trême	1000 litres/minute
Gruyères	500 litres/minute
Maison Guigoz	1000 litres/minute

1968

L'ingénieur Charles Herter déposait en date du 30 juin 1968 son étude relative à l'avant-projet d'adduction des eaux de sources et de nappes souterraines de Grandvillard. Elle comprenait une notice descriptive du terrain, des renseignements sur la capacité des sources, les possibilités d'utilisation, le programme d'exécution, les prix de revient des installations (Fr. 7 640 000.—) et du m³ d'eau (Fr. 0,382).

Une nouvelle rencontre avec la commission d'experts eut lieu le mardi 24 septembre 1968 à Fribourg. Cette commission était formée de: Rutsch, Herter, Pugin et Andrey.

A cette occasion, le Préfet de la Veveyse dit «qu'il s'agit d'un problème primordial pour le développement du district de la Veveyse» et insiste «pour qu'un pas concret soit maintenant franchi».

Pugin signale que «le consortium de Fribourg a proposé à Romont de lui livrer de l'eau à des conditions très avantageuses. Ceci explique les hésitations de Romont à prendre une décision définitive».

Pour les communes de la Veveyse, la première séance générale d'information eut lieu au Buffet de la Gare de Châtel-Saint-Denis le 30 octobre 1968. Les responsables des communes de la Veveyse (34) étaient présents. Trois problèmes étaient à l'ordre du jour: le regroupement des communes, la construction de l'hôpital et l'adduction d'eau.

Après l'historique des discussions qui ont débuté en 1962, le Préfet relève que la commune de Bulle a garanti 1000 litres/minute pour couvrir les besoins de la Veveyse. Il précise, à la suite d'une demande tendant à obtenir des subventions, que, par lettre du 1^{er} mars 1965, la Confédération a accordé une aide à fonds perdu de 40%, le canton de 20% et l'ECAB un montant qui sera de 15 à 20%. Le bureau d'ingénieur Jean Bruderer a été chargé de faire une étude préliminaire. Selon l'ingénieur, les dépenses peuvent être devisées à 5 millions pour le réseau principal et à 4 millions pour les réseaux communaux; les demandes des communes de la Gruyère et de la Glâne font l'objet d'une étude sur le plan cantonal.

Le conseiller d'Etat Claude Genoud, présent, expose qu'une nouvelle loi sur les eaux publiques se prépare, qu'une étude générale sur l'utilisation rationnelle des eaux a été confiée à une commission d'experts présidée par Herter, ingénieur. La ville de Romont ne s'est pas encore prononcée vu qu'elle a pris contact avec le consortium de Fribourg. Les atouts pour la Veveyse sont les engagements pris par la commune de Bulle et les instances fédérales et cantonales en ce qui concerne les subsides.

De la discussion, il est ressorti ce qui suit:

Joseph Cottet, syndic de Bossonnens: «Les 1000 litres/minute de Bulle seront nécessaires pour la Haute-Veveyse; pour la Basse-Veveyse, il faut faire une étude, créer un consortium (Attalens, Bossonnens, Remaufens et Châtel-Saint-Denis) qui pourrait fournir une eau d'appoint. Il faut faire un inventaire de toutes les eaux de Mology et de la Veveyse supérieure».

Les représentants d'Attalens, Besencens, Porsel, Le Crêt et Saint-Martin sont favorables à l'amenée de l'eau de Bulle.

Charles Esseiva, syndic de Fiaugères, est réticent à cause du coût.

Yves Beaud, syndic de Porsel, regrette que le projet de sa commune ait échoué faute de subvention.

Emile Pasquier, syndic de Semsales, affirme que sa commune est alimentée normalement.

André Suard, syndic de Progens, pense que sa commune aurait assez de possibilités si elle pouvait acquérir les sources privées existantes.

Casimir Genoud, syndic de Remaufens, relève que sa commune dispose d'une installation de distribution d'eau, que ses engagements vont jusqu'à l'an 2030 et que, partant, elle ne peut plus vendre d'eau.

En conclusion, personne ne s'oppose au projet présenté par le Préfet qui poursuivra son étude et ses démarches en vue d'arriver le plus rapidement possible à une solution favorable.

Le procès-verbal était tenu par Albert Genoud, secrétaire de Préfecture.

Joseph Cottet, syndic de Bossonnens, dans une lettre du 4 novembre 1968, précisait son point de vue sur l'alimentation du district de la Veveyse, notamment sur les problèmes suivants:

- projet d'amenée de Bulle, en Haute-Veveyse;
- prolongement de Saint-Martin à Attalens;
- perfectionnement d'une solution «Mology»;
- inventaire des eaux disponibles;
- besoins immédiats de la Basse-Veveyse.

Dans sa réponse du 15 novembre 1968, le Préfet donnait son opinion sur les différentes questions soulevées par l'intervenant.

Dès le début 1969, suite à un échange de correspondances entre le Conseil communal de Bulle et la Préfecture de la Veveyse, deux rencontres eurent lieu, le mardi 18 mars 1969 à la Préfecture de la Veveyse et le lundi 14 avril 1969 à l'Hôtel de Ville de Bulle, à laquelle participaient également le Préfet de la Glâne, les délégués de la Commune de Romont, les ingénieurs Herter et Bruderer.

Par lettre du 17 avril 1969, le Préfet de la Veveyse pria le Service cantonal des AF de fixer une séance, en accord avec le Service fédéral compétent, de façon à mettre au point la question des subsides et l'organigramme des travaux.

Cette rencontre eut lieu le mardi 6 mai 1969, au bureau communal de Romont. Y participaient les préfets des trois districts concernés, Bovard et Thalmann de l'ECAB, Joye et Ducrest du SCAF, les communes de Bulle, Romont, Châtel-Saint-Denis, Joseph Cottet, député, et Bruderer, ingénieur.

Joye exposa les conditions à remplir pour l'obtention des subventions (un 40% de la population active doit être agricole, si les projets sont importants, on a tendance à étendre les zones de montagne).

Le Directeur de l'ECAB, Bovard, sans engager son Conseil d'administration, assure que son établissement participera financièrement à la construction de la conduite maîtresse et versera les subventions relatives à la défense contre l'incendie.

En conclusion, constatant que le manque d'eau milite en faveur de la création d'un consortium pour aboutir à la construction d'un réseau de ravitaillement, il est décidé de prendre contact avec le Service fédéral des AF, ce dont se charge Paul Joye.

Le 9 mai 1969, le Préfet de la Veveyse écrivait à l'Office cantonal du crédit agricole à Fribourg pour le prier d'examiner la possibilité d'octroyer un prêt dans le cadre des crédits d'investissement, vu la situation financière modeste des communes intéressées au projet.

Par lettre du 6 juin 1969, le Département fédéral de l'économie publique, par son chef de service, Strebel, à la suite d'une vision locale, donnait son avis sur la marche à suivre (mise à jour du projet, complément à apporter aux plans).

Le 9 juin 1969, au Café de la Veveyse, à Châtel-Saint-Denis, les délégués de toutes les communes de la Veveyse, sauf Semsales, étaient réunis pour entendre un nouvel historique du problème par le Préfet et les rapports de l'ingénieur Bruderer, de Georges Ducrest au nom du SCAF, Bovard pour l'ECAB et de Hohl, directeur des SI de Bulle.

En conclusion, les communes de la Veveyse sont invitées à se prononcer jusqu'au 15 juillet 1969 sur le principe de l'adhésion à cette adduction d'eau.

Après les réponses positives intervenues, par circulaire du 9 octobre 1969, le Préfet convoquait les communes d'Attalens, Besencens, Bossonnens, Bouloz, Fiaugères, Granges, Grattavache, Le Crêt, Pont, Porsel, Progens et Saint-Martin à une assemblée constitutive fixée sur le vendredi 24 octobre 1969 avec les tractanda suivants :

- approbation des statuts
- nominations.

A cette assemblée participaient 28 délégués représentant les 12 communes. Etaient présents les représentants des communes glânoises de Chapelle, Les Ecasseys, La Joux et Sommentier.

L'assemblée approuva le projet de statuts à l'unanimité et procéda à la nomination de la commission administrative.

Jean Bruderer, ingénieur à Fribourg, fut chargé de l'étude du projet en collaboration avec le bureau Michel Monnard, à Châtel-Saint-Denis.

Ce même jour, la commission administrative nomme Albin Dévaud secrétaire-caissier de l'association.



Albin Dévaud

1970

Par lettre du 17 février 1970, le Préfet de la Glâne Rémi Brodard convoquait les conseils communaux de Chapelle, Les Ecasseys, Lieffrens, La Magne, Mézières et Sommentier à une séance d'information fixée sur le jeudi 26 février 1970 à l'Hôtel de l'Union, à La Joux, avec aux tractanda :

- affiliation de certaines communes à l'Association des communes de la Veveyse ;
- décision de principe à faire prendre par les assemblées des contribuables.

Le 29 juin 1970, le président convoquait les délégués des communes de la Veveyse à une assemblée fixée au samedi 11 juillet avec les tractanda suivants :

- situation sur les études et les démarches entreprises ;
- contacts avec la ville de Bulle ;
- décisions des communes de la Glâne et de la Gruyère ;
- position face à l'agrandissement du réseau.

Lors de cette assemblée, Paul Joye informe que l'étude du problème avance, qu'il a rencontré A. Scherrer du SFAF pour mettre au point diverses questions fondamentales, que ce projet de grande envergure et d'un coût élevé doit être soumis au Conseil fédéral pour une approbation de principe, que les zones de montagne ou contiguës doivent être délimitées afin de déterminer les travaux subventionnés et le taux des subventions.

De son côté, Eugène Bovard, directeur de l'ECAB, relève que les critères relatifs à l'octroi des subsides seront différents suivants qu'ils concernent les conduites maîtresses (10 %) et les réseaux communaux d'hydrant dont les taux varient en fonction des situations financières.

A cette assemblée sont nommés membres de la Commission de classification : Robert Biolley, à Ecuwillens, Maurice Monney, à Châbles, Max Chuard, à Cugy, Maurice Jaquet, à Estavannens, suppléant.

1971

L'année 1971 fut celle des décisions définitives.

En effet :

- le 1^{er} février 1971, le Département fédéral de l'économie publique (rapport signé Ernst Brugger, cf.) propose au Conseil fédéral d'accorder des subventions à l'A.V.G.G. vu que la majeure partie de la région est en zone de montagne et essentiellement agricole ;
- le 17 février 1971, le Conseil fédéral octroie les subventions à l'entreprise dénommée «Alimentation en eau Haute-Veveyse» comprenant 21 communes, soit 12 de la Veveyse, 5 de la Glâne et 4 de la Gruyère (voir journal «La Liberté» des 18 février 1971, Pierre Barras, et 23 février 1971, Albert Genoud) ;
- Ce même 17 février 1971, l'assemblée des délégués de la Veveyse modifie ses statuts en fonction des demandes d'adhésion des communes de la Glâne (Chapelle, Les Ecasseys, La Joux, Lieffrens et Sommentier) et de la Gruyère (Maules, Romanens, Rueyres-Treyfayes et Sâles).

La commune de La Magne est maintenue comme membre, la possibilité existant de l'obliger à adhérer au consortium.

— Ce 17 février encore, l'adduction d'eau de la Veveyse devient l'Association Veveyse - Glâne - Gruyère pour l'adduction d'eau, soit plus simplement «A.V.G.G.». La Commission administrative est complétée par la nomination des représentants de la Glâne et de la Gruyère.

— Le 18 mars 1971, une réunion se tient à la Préfecture de la Veveyse. Y participent Paul Joye et Georges Ducrest, du Service cantonal des AF, Hans Gnaegi, chef de la Section fédérale du crédit agricole, A. Scherrer, expert du SFAF, Robert Pilloud et Ernest Grandjean, députés et membres du Conseil de surveillance et de la Commission cantonale du crédit agricole, et Jean Bruderer, ingénieur.

Cette rencontre avait pour but d'obtenir une aide financière complémentaire par le truchement des crédits d'investissement, de façon à éviter au maximum le paiement d'intérêts intercalaires.

— Les 27 avril 1971 et 3 mai 1971, l'A.V.G.G. et la commune de Romont — laquelle entre temps s'était ralliée au projet général — procèdent à l'ouverture des soumissions relatives à la construction des stations de pompage du Dally et de la croisée de Sâles, ainsi que de la conduite reliant ces deux ouvrages; les adjudications sont prononcées le 21 mai 1971.

— Le 1^{er} septembre 1971, l'A.V.G.G. et la commune de Romont prennent acte des décisions définitives favorables intervenues tant sur le plan fédéral que cantonal.

— Le 15 septembre 1971, les travaux de la première étape commencent.

Pour l'A.V.G.G., le plan financier comprenait les chiffres suivants, selon estimation Bruderer:

Dépenses totales		Fr. 17 015 070.—
Subventions AF fédérales 40%	Fr. 6 800 000.—	
Subventions AF cantonales 20%	Fr. 3 400 000.—	
Subventions ECAB 10 et 18,3%	Fr. 2 500 000.—	
Achats de terrain, indemnités de passage, servitudes		Fr. 500 000.—
Totaux	Fr. 12 700 000.—	Fr. 17 515 070.—
Solde à couvrir	Fr. 4 815 070.—	
	<u>Fr. 17 515 070.—</u>	<u>Fr. 17 515 070.—</u>

Le solde à couvrir de Fr. 4 800 000. — est pris en charge soit par l'A.V.G.G. pour les conduites maîtresses, soit par les communes pour les réseaux communaux, soit par les privés pour les raccordements individuels. Pour les raccordements privés agricoles, une subvention AF de 60 % est accordée. L'A.V.G.G. et les communes bénéficient des prêts des crédits d'investissement.

A noter encore que les charges d'investissements de la première étape ont été répartis 57 % pour l'A.V.G.G. et 43 % pour la commune de Romont, ce dernier pourcentage représentant l'augmentation de la dépense par rapport au devis primitif établi pour l'A.V.G.G. seule.

Le plan général des travaux comportait la construction de :

— La station de pompage du Dally, Vuadens	
— 4 réservoirs :	
— Croisée de Sâles, avec station de pompage	1 000 m ³
— Les Ecasseys	2 000 m ³
— Romanens	600 m ³
— Montimbert-sur-Châtel-Saint-Denis	1 000 m ³
— Conduites de transport, réseaux communaux :	
— 125 à 200 mm	61 820 m
— 100 à 125 mm	80 320 m
— raccordements privés	21 725 m
Total	<u>163 865 m</u>

Pour couvrir les montants que les communes doivent prendre en charge, elles font des avances annuelles basées sur leur population. Au départ, elles ont été de Fr. 5.—, puis de Fr. 10.—, Fr. 15.—, Fr. 20.— dès 1974 et Fr. 25.— dès 1976.

Sur le plan exploitation, l'A.V.G.G. livre l'eau aux communes à Fr. 0.60 le m³, celles-ci la revendent à Fr. 1.— le m³, plus un forfait mensuel par abonnement de Fr. 10.—.

Problème de l'alimentation des communes de Promasens et Gillarens

Malgré les interventions effectuées auprès du SFAF (rencontre du 29 mai 1980 à Promasens), ces deux communes, en zone de plaine, n'ont pas pu bénéficier des subventions au sens de la législation sur les améliorations foncières.

Il a donc fallu trouver une autre solution financièrement acceptable, cela d'autant plus que Promasens faisait partie de droit de l'A.V.G.G. depuis 1972.

Les conduites de transport de Promasens passant nécessairement sur le territoire de la commune de Gillarens, cette dernière, desservie uniquement par des sources privées, a demandé son adhésion au consortium. Cette requête a été finalement agréée par l'A.V.G.G. et incorporée dans l'étude générale englobant les besoins de ces deux communes.

Lors de la réunion du comité à Promasens, le 21 mai 1980, à laquelle participait Joseph Cottet, conseiller d'Etat, ce dernier a proposé d'intervenir auprès de l'Etat de Fribourg qui pourrait faire un geste par le versement d'un certain montant à prélever dans le fonds cantonal des AF alimenté par les taxes provenant de la diminution de l'aire agricole résultant de la vente des terrains à bâtir.

Donnant suite à cette idée, par lettre du 14 janvier 1981, l'A.V.G.G. s'adresse au Conseil d'Etat et formule la demande d'aide spéciale en faveur de ce projet.

Lors du comité de Le Crêt (24 juin 1981), Joseph Cottet déclara que le Conseil d'Etat avait pris une position favorable, le montant attribué pouvant se situer dans une fourchette allant de Fr. 150 000.— à Fr. 200 000.—, sur la base des propositions de financement à formuler (lettre du 20 octobre 1981).

Le 13 mai 1982, par lettre signée Hans Baechler, conseiller d'Etat, la Direction de l'Intérieur informait l'A.V.G.G. que le Conseil d'Etat, dans sa séance du 28 avril 1982, avait alloué une subvention forfaitaire de Fr. 210 000.—, qui tient compte de l'augmentation des coûts intervenue depuis la promesse initiale. L'ECAB avait donné son accord dès le début de l'étude (un subside de 18,3 %).

Le plan financier comportait l'attribution d'une aide financière, par un prêt sans intérêts, dans le cadre de la LIM (Loi fédérale sur les investissements en zone de montagne).

Mais il fallait attendre le dépôt de l'étude du concept de développement pour les deux districts de la Glâne et de la Veveyse, ce qui fut fait en octobre 1983. Le 2 novembre 1983, l'A.V.G.G., en son nom et pour le compte des deux

communes, formulait la demande envisagée auprès de l'Office cantonal du développement économique. La centrale fédérale, par avis du 7 novembre 1983, autorisait le début des travaux qui ont commencé immédiatement, le temps étant assez clément.

L'assemblée des délégués de l'A.V.G.G. du 24 février 1983 avait déjà approuvé le devis qui comportait pour l'association une dépense de l'ordre de Fr. 500 000.—, subventions à déduire.

Ainsi la solution financière recherchée était trouvée.

Étapes des travaux

Il est intéressant de préciser les différentes étapes des travaux avec les années de réalisation. En fait, celles-là ont été beaucoup plus nombreuses que prévu primitivement. Elles ont dû être étalées dans le temps en fonction des subventions dont l'importance annuelle a été réduite par décision des instances fédérales vu la situation financière difficile de la Confédération.

**1971-
1972**

1^{re} étape: Station de pompage du Dally
Réservoir de la Croisée de Sâles et station de pompage pour l'AVGG (réservoir Ecasseys et Romanens)
Conduite de transport Dally - Croisée de Sâles (le tout en collaboration avec la commune de Romont)

**1972-
1973**

2^e étape: Réservoir de Les Ecasseys
3^e étape: Conduite de transport Croisée de Sâles - Les Ecasseys
Réseau communal de La Joux (partiel)
4^e étape: Conduite Croisée de Sâles - Sâles
Réseau communal de Sâles (partiel)
5^e étape: Conduite de transport Les Ecasseys - Fiaugères
6^e étape: Conduite de transport Fiaugères - St-Martin - Besencens
Réseau communal de Saint-Martin (partiel)
7^e étape: Conduite de transport Fiaugères - Progens

1974

8^e étape: Conduite de transport Les Ecasseys - Bouloz - Porsel - Chapelle

- 9^e étape: Réseau communal de Fiaugères (partiel)
- 10^e étape: Construction du réservoir de Romanens
- 11^e étape: Conduite de transport Sâles - réservoir de Romanens
Réseau communal de Sâles (partiel)
Réseau communal de Romanens (partiel)
- 1975**
- 12^e étape: Conduites de transport:
— Romanens - Rueyres-Treyfayes
— Sâles - Maules
— La Joux
Réseaux communaux de La Joux, Rueyres-Treyfayes, Maules et Sâles (partiels)
- 13^e étape: Réseaux communaux de Le Crêt et St-Martin (partiels)
- 14^e étape: Réseaux communaux de Pont et Porsel
- 15^e étape: Conduite de transport Le Crêt - Grattavache
Réseau communal de Grattavache
Réseau communal de Progens (partiel)
- 1976**
- 16^e étape: Réseau communal de Le Crêt (solde)
Tronçon communal à Attalens
- 17^e étape: Réservoir de Montimbert-sur-Châtel-Saint-Denis (terminé en 1977)
- 18^e étape: Réseaux communaux de Besencens et Bouloz
Raccordement du réseau au réservoir de Progens
- 19^e étape: Réseaux communaux de Maules, Romanens et Rueyres-Treyfayes (solde)
- 1977**
- 20^e étape: Réseaux communaux de Fiaugères (solde) et de Chapelle (partiel)
- 21^e étape: Réseau communal de Bossonnens (4 tronçons)
- 22^e étape: Conduites de transport réservoir de Montimbert - Attalens (jusqu'à Vuarat) et Montimbert - Bossonnens -Granges
Tronçons communaux à Granges
- 1978**
- 23^e étape: Conduite de transport Vuarat - Attalens (jusqu'à l'école primaire)
- 24^e étape: Réseaux communaux de Sâles (solde) et La Joux (partiel)
- 25^e étape: Conduite de transport Les Ecasseys - Sommentier

- 1979** 26^e étape: Réseaux communaux de Chapelle (solde) et d'Attalens (Vuarat - Rombuet - Tatroz)
 Conduite A.V.G.G. Vuarat - Tatroz. L'entretien est à charge de la commune d'Attalens
- 27^e étape: Conduite de transport Sommentier - Lieffrens
 Réseaux communaux de Sommentier et Lieffrens
- 1980** 28^e étape: Conduite de transport Sommentier - La Magne - La Joux (jonction)
 Réseaux communaux de La Magne et La Joux (solde)
- 29^e étape: Réseau communal de Bossonnens (solde)
- 1981** 30^e étape: Réseau communal de Granges (partiel)
- 31^e étape: Réseau communal d'Attalens (partiel)
- 1982** 32^e étape: Réseau communal de Granges (solde)
- 33^e étape: Conduite de transport Progens - La Rougève
- 34^e étape: Réseau communal d'Attalens (solde)
- 1983** 35^e étape: Conduite de transport La Rougève - Réservoir de Montimbert-sur-Châtel-Saint-Denis
 Le jeudi 13 octobre 1983 à 15 h 30, l'eau de Bulle arrivait au réservoir de Montimbert!
- 1984** 36^e étape: Réseau communal de Progens (solde)
- 37^e étape: Conduite de transport Chapelle - Gillarens - Promasens (travaux commencés en novembre-décembre 1983)
 Réseaux communaux de Gillarens et Promasens
- 38^e étape: Conduite de transport Progens - Le Jordil
 Réseau communal de Le Jordil (comm. de St-Martin)
- Etape spéciale: Liaison Jéricho - Dally, travaux entrepris par la commune de Bulle, mais financés à 50% par la commune de Romont et l'A.V.G.G.
- La construction de l'ensemble du réseau, conduites principales, réseaux communaux et raccordements privés, a donc duré 13 ans (1971-1984).

Liste des communes membres de l'A.V.G.G.

- District de la Veveyse:** Attalens - Besencens - Bossonnens - Bouloz - Le Crêt - Fiaugères - Granges - Grattavache - Pont - Porsel - Progens - Saint-Martin
- District de la Glâne:** Chapelle - Les Ecasseys - Gillarens - La Joux - Lieffrens - La Magne - Promasens - Sommentier
- District de la Gruyère:** Maules - Romanens - Rueyres-Treyfayes - Sâles
- Hors association :** Les communes de Vaulruz et de Villaraboud sont alimentées par une eau d'appoint de l'A.V.G.G.

Composition de la Commission administrative

(devenue Comité de direction depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les communes du 25 septembre 1980)

Assemblée des délégués de la Veveyse du 24 octobre 1969

André Currat, Préfet de la Veveyse, à Châtel-St-Denis, président
Joseph Cottet, syndic de Bossonnens, vice-président
Yves Beaud, syndic de Porsel
Ernest Grandjean, syndic de Le Crêt
Bernard Pachoud, syndic d'Attalens
André Suard, syndic de Progens
André Vuagniaux, syndic de Saint-Martin.

Assemblée des délégués du 17 février 1971

A la suite de l'extension du réseau par l'adhésion des communes de la Glâne et de la Gruyère, le Comité est complété comme suit :

Irénée Demierre, conseiller communal à Chapelle
Laurent Frossard, syndic de Romanens
Xavier Menoud, syndic de Rueyres/Trefayes
Oscar Papaux, syndic de Les Ecasseys.

Assemblée des délégués du 22 février 1972

Joseph Cottet, élu au Conseil d'Etat de Fribourg, est remplacé par
Marcel Vauthey, syndic de Granges, membre de la Commission des travaux
Ernest Grandjean, syndic de Le Crêt, devient vice-président.

Assemblée du 2 février 1976

Pierre Auguet, syndic de Chapelle, remplace Irénée Demierre, décédé.

Assemblée du 19 février 1981

Albert Bertherin, syndic de Progens, remplace André Suard, démissionnaire pour raison d'âge.

Secrétaire-caissier Albin Dévaud, secrétaire de Préfecture, à Châtel-Saint-Denis

Commission de clarification

Maurice Monney, Châbles, président

Contrôleurs des comptes

1969 Marcel Vauthey, Granges
1969 Louis Monney, Fiaugères
1969 Marcel Dénervaud, Bouloz
1972 Gabriel Savoy, Bossonnens
1977 Gaston Menoud, Sâles
1982 Antoine Aubry, Sommentier
1984 Jacques Vial, Saint-Martin

Surveillants

Oscar Papaux, Les Ecasseys, président de la Commission des travaux

Roger Monnard, Attalens

Bureaux d'ingénieurs



Jean Bruderer

● Bureau Bruderer à Fribourg :

- Jean Bruderer
- Jean-Pierre Dietsche
- Anton Senser

● Bureau Monnard à Châtel-St-Denis :

- Michel Monnard
- Jean-Paul Morel



Michel Monnard

Représentants des instances fédérales, cantonales et communales

SFAF	F. Helbling A. Scherrer	E. Habluetzel J. Amsler	R. Strebel
SCAF	Paul Joye Jean-Paul Meyer	Georges Ducrest Michel Joly	
ECAB	Eugène Bovard	Georges Thalmann	Roger Bourgknecht
Crédit d'investissement	Hans Gnaegi	Edouard Gremaud	Aloys Julmy

Bulle Joseph Pasquier, syndic
Auguste Glasson, syndic
Gaston Dupasquier, syndic

Romont Gérard Clerc, syndic
Michel Schmoutz, syndic

Bases légales

Loi sur les améliorations foncières du 28 juin 1960 et son règlement d'exécution du 9 avril 1968.

Loi sur les communes du 25 septembre 1980 annulant une série d'autres lois en vigueur au moment de la création de l'A.V.G.G.

Loi sur l'eau potable du 30 novembre 1979.

Statuts de l'A.V.G.G. du 24 octobre 1969 révisés le 17 février 1971 et le 27 octobre 1983.

Conventions liant l'A.V.G.G. à la commune de Bulle (achat de l'eau) et à la commune de Romont (rapport réciproque d'exploitation) approuvées le 13 février 1978.

Arrêté du Conseil d'Etat du 18 février 1979 (N° 1509) relatif à l'octroi d'une concession d'utilisation d'eau publique en faveur de la commune de Bulle, réglant aussi les rapports futurs entre cette dernière et ses concessionnaires, dont l'A.V.G.G.

Arrêté du Conseil d'Etat du 5 décembre 1983 accordant une subvention en faveur de la construction des conduites d'alimentation A.V.G.G. et communes de Promasens et Gillarens.

Liste des entreprises qui ont effectué des travaux pour l'A.V.G.G.

1. Réservoir et station de pompage

Eschmann AG, Thoune — coupoles

Aeschlimann Marcel, Vuadens — installations sanitaires et ferblanterie

EEF, Fribourg — Station transformatrice

Mora Henri, Bulle — carrelage

Tonello SA, Fribourg — étanchéité

Decrind Joseph, Grandvillard — terrassement, maçonnerie et béton armé

Urech Hansruedi, Riaz — peinture

Grandjean Roger, Le Crêt — installations sanitaires

Ed. Schindler & Buchs, Bulle — serrurerie

Electricité SA, Romont

Breguet SA, Bienne — enseignes et sigles

Brandt J., Bulle — serrurerie
Maternini et Piselli SA, Romont — peinture
Pompes SA, Chénens — installations sanitaires
Kaech H., Lussy — plantation extérieure
Rauscher & Stoecklin SA, Sissach — tableaux électriques
Sulzer Frères SA, Winterthour — pompes
Rime J.-Claude, Bulle — carrelage
Currat Guy, Semsales — installations sanitaires
Bertschy Michel, Romont — serrurerie
Genoud Roland, Attalens — installations sanitaires
R. Perroud et Fils, La Tour-de-Peilz — étanchéité
Peintcolor SA, Châtel-Saint-Denis — peinture
André Vauthey SA, Châtel-Saint-Denis — terrassement, maçonnerie et béton armé

2. Conduites d'eau, chambres de vannes, hydrants

2a. Génie-civil

Grisoni-Zaugg SA, Bulle
Pompes SA, Chénens
Jean Pasquier & Fils SA, Bulle
Trama SA, Châtel-Saint-Denis
Albert Surchat, Châtel-Saint-Denis
Routes SA, Romont
Satar SA, Riaz
Gefoumac SA, Châtel-Saint-Denis
Delmonico Frères SA, Oron-la-Ville
Perrin & Cie, Semsales
Genoud & Cottet, Attalens
Géniroute SA, Châtel-Saint-Denis

2b. Installations sanitaires

Aeschlimann Marcel, Vuadens
Grandjean Roger, Le Crêt
Bielmann Paul, Avry-sur-Matran
Pompes SA, Chénens
Currat Guy, Semsales
Genoud Roland, Attalens
Bonzon André, La Joux
Richoz Pierre, Maules
Dorthe Marcel, Bossonnens
Pichonnaz Lucien, Porsel
Genoud Roger, Attalens

3. Télécommande et télémesure

Franz Rittmeyer SA, Zoug

Coût des travaux de construction de l'adduction d'eau A.V.G.G.

Etape N°	Coût total des travaux	Répartition des frais de construction :		
		A.V.G.G.	Communes	Privés
1	3 732 826.45	2 187 538.15	1 545 288.30	—.—
2	1 062 724.85	1 062 724.85	—.—	—.—
3	1 140 687.55	940 504.80	82 258.25	117 924.50
4	175 933.—	118 832.85	56 224.90	875.25
5	646 746.45	585 046.55	11 727.75	49 972.15
6	698 163.55	419 538.20	131 253.85	147 371.50
7	204 562.75	204 562.75	—.—	—.—
8	740 386.10	610 142.50	—.—	130 243.60
9	220 127.05	—.—	152 705.30	67 421.75
10	532 594.30	451 076.20	—.—	81 518.10
11	521 229.20	335 819.20	78 268.30	107 141.70
12	528 533.75	264 962.95	152 433.35	111 137.45
13	430 666.75	—.—	361 646.65	69 020.10
14	533 182.20	—.—	415 337.30	117 844.90
15	605 297.30	230 411.20	292 777.95	82 108.15
16	322 334.80	—.—	276 066.05	46 268.75
17	851 041.30	851 041.30	—.—	—.—
18	491 813.85	—.—	409 658.10	82 165.75
19	494 299.20	—.—	397 361.50	96 937.70
20	392 705.50	37 154.70	292 641.95	62 908.85
21	373 573.55	—.—	300 063.35	73 510.20
22	822 176.95	762 434.65	35 980.10	23 762.20
23	305 940.75	257 802.25	1 876.30	46 262.20
24	775 410.85	—.—	612 832.05	162 578.80
25	268 221.45	235 832.85	—.—	32 388.60
26	640 677.70	97 897.35	403 767.90	139 012.45
27	515 335.35	141 789.70	313 604.60	59 941.05
28	340 276.25	239 338.45	66 058.80	34 879.—
29	366 284.15	—.—	251 840.35	114 443.80
30	238 362.25	—.—	198 452.80	39 909.45
31	838 713.10	—.—	679 910.45	158 802.65
32	461 220.30	—.—	403 260.40	57 959.90
33	334 431.—	332 196.90	—.—	2 134.10
34	1 154 778.85	—.—	888 434.85	266 344.—
35*	1 200 000.—	1 197 800.—	—.—	2 200.—
36*	170 000.—	—.—	140 000.—	30 000.—
37*	944 000.—	455 000.—	380 000.—	109 000.—
38*	523 000.—	250 000.—	205 000.—	68 000.—
39**	275 271.50	275 271.50	—.—	—.—
Totaux	24 873 439.90	12 544 719.85	9 536 731.45	2 791 988.60

* sur la base des devis (décomptes non terminés)

** conduite de liaison Jéricho-Dally

Coût des travaux (suite)

Etape N°	Subsides obtenus		Répartition des subsides :		
	AF féd. et ct.	ECAB	A.V.G.G.	Communes	Privés
1	1 227 219.—	423 454.—	1 498 215.—	152 458.—	—.—
2	617 082.—	188 992.40	806 074.40	—.—	—.—
3	660 000.—	183 984.40	713 322.20	64 408.20	66 254.—
4	104 949.—	31 923.90	92 715.—	43 800.90	357.—
5	375 594.—	109 045.—	450 902.85	9 182.75	24 553.40
6	393 132.—	100 767.50	323 087.55	102 658.20	68 153.75
7	120 000.—	36 676.90	156 676.90	—.—	—.—
8	415 710.—	110 381.50	467 250.50	—.—	58 841.—
9	119 890.—	27 945.—	—.—	119 566.70	28 268.30
10	301 467.—	82 349.—	352 201.50	—.—	31 614.50
11	273 972.—	75 668.20	256 498.35	61 284.05	31 857.80
12	292 150.—	76 350.—	203 131.05	119 217.30	46 151.65
13	246 390.—	66 181.30	—.—	283 018.80	29 552.50
14	305 538.—	76 006.70	—.—	324 927.20	56 617.50
15	347 383.—	95 744.—	163 004.10	242 495.70	37 627.20
16	189 894.—	50 520.—	—.—	216 159.10	24 254.90
17	505 500.—	146 664.90	652 164.90	—.—	—.—
18	284 272.—	74 965.70	—.—	320 574.35	38 663.35
19	265 774.—	73 046.40	—.—	292 837.65	45 982.75
20	214 543.—	59 914.90	28 870.80	227 265.10	18 322.—
21	201 975.—	54 107.—	—.—	231 506.—	24 576.—
22	468 000.—	144 414.75	584 242.45	28 172.30	—.—
23	176 337.—	47 294.05	200 716.50	1 469.10	21 445.45
24	448 169.—	112 427.90	—.—	477 714.90	82 882.—
25	146 899.—	43 012.50	181 178.50	—.—	8 733.—
26	345 008.—	90 626.90	73 903.—	314 349.40	47 382.50
27	295 893.—	81 139.50	108 081.40	242 747.10	26 204.—
28	182 711.—	53 037.50	164 525.15	51 559.35	19 664.—
29	178 632.—	45 980.60	—.—	196 736.80	27 875.80
30	131 970.—	33 533.75	—.—	151 743.75	13 760.—
31	381 640.—	124 185.70	—.—	468 903.70	36 922.—
32	240 791.—	72 777.55	—.—	291 058.55	22 510.—
33	182 190.—	33 031.—	211 081.—	3 034.—	1 106.—
34	398 988.—	151 843.05	—.—	533 287.05	17 544.—
35*	638 400.—	123 740.—	760 940.—	—.—	1 200.—
36*	61 200.—	25 620.—	—.—	70 020.—	16 800.—
37*	210 000.—	152 805.—	165 000.—	137 805.—	60 000.—
38*	292 880.—	83 265.—	185 750.—	152 315.—	38 080.—
39**	—.—	—.—	—.—	—.—	—.—
Totaux	12 242 142.—	3 563 423.45	8 799 533.10	5 932 276.—	1 073 756.35

* sur la base des devis (décomptes non terminés)

** conduite de liaison Jérico-Dally

Coût des travaux (suite)

Etape N°	Coût net après déduc. subv.	Répartition du solde à payer			Hydrants	Raccords privés
		A.V.G.G.	Communes	Privés		
1	2 082 153.45	689 323.15	1 392 830.30	—.—		
2	256 650.45	255 000.45	—.—	1 650.—		
3	296 703.15	227 182.60	17 850.05	51 670.50	15	41
4	39 060.10	26 117.85	12 424.—	518.25	3	3
5	162 107.45	134 143.70	2 545.—	25 418.75	10	19
6	204 264.05	96 450.65	28 595.65	79 217.75	16	20
7	47 885.85	47 885.85	—.—	—.—		
8	214 294.60	142 892.—	—.—	71 402.60	14	41
9	72 292.05	—.—	33 138.60	39 153.45	8	26
10	148 778.30	98 874.70	—.—	49 903.60		34
11	171 589.—	79 320.85	16 984.25	75 283.90	16	44
12	160 033.75	61 831.90	33 216.05	64 985.80	13	58
13	118 095.45	—.—	78 627.85	39 467.60	16	30
14	151 637.50	—.—	90 410.10	61 227.40	22	58
15	162 170.30	54 156.40	63 532.95	44 480.95	20	37
16	81 920.80	—.—	59 906.95	22 013.85	13	21
17	198 876.40	198 876.40	—.—	—.—		
18	132 576.15	—.—	89 073.75	43 502.40	22	44
19	155 478.80	—.—	104 523.85	50 954.95	21	34
20	118 247.60	8 283.90	65 376.85	44 586.85	16	28
21	117 491.55	—.—	68 557.35	48 934.20	13	31
22	209 762.20	178 192.20	7 807.80	23 762.20	6	13
23	82 309.70	57 085.75	407.20	24 816.75	4	20
24	214 813.95	—.—	135 117.15	79 696.80	24	46
25	78 309.95	54 654.35	—.—	23 655.60	6	12
26	205 042.80	23 994.35	89 418.50	91 629.95	25	72
27	138 302.85	33 708.30	70 857.50	33 737.05	18	23
28	104 527.75	61 093.20	28 219.55	15 215.—	8	10
29	141 671.55	—.—	55 103.55	86 568.—	12	33
30	72 858.50	561.—	46 148.05	26 149.45	5	11
31	332 887.40	27 260.—	186 381.75	119 245.65	18	77
32	147 651.75	17 200.—	96 610.85	33 840.90	12	14
33	122 144.—	121 115.90	—.—	1 028.10	1	1
34	604 652.60	28 500.—	328 606.60	247 546.—	24	115
35*	437 860.—	436 860.—	—.—	1 000.—	4	1
36*	83 180.—	6 800.—	63 180.—	13 200.—	5	12
37*	581 195.—	290 000.—	242 195.—	49 000.—	22	66
38*	146 855.—	64 250.—	52 685.—	29 920.—	11	28
39**	275 271.50	275 271.50	—.—	—.—	—	—
Totaux	9 071 603.25	3 796 886.95	3 560 332.05	1 714 384.25	443	1123

* sur la base des devis (décomptes non terminés)

** conduite de liaison Jéricho-Dally

Problème de la répartition des frais de construction des ouvrages communs entre l'A.V.G.G. et les communes

C'était un problème très important auquel il fallait trouver une solution. La commission de classification, par son président, Maurice Monney, à Châbles, a préparé, avec le concours du caissier Albin Dévaud, un projet de répartition qui a été mis à l'enquête publique dans la Feuille officielle, ce conformément à la loi.

Aucune opposition n'ayant été formulée dans le délai imparti, ce projet est devenu définitif.

Le montant total à répartir sera établi à la fin des travaux.

Le tableau annexe donne le détail des critères retenus et du résultat en pour-cent pour chaque commune membre de l'A.V.G.G.

Association régionale Veveyse-Glâne-Gruyère pour la réalisation d'une adduction d'eau collective
Répartition des frais de construction des ouvrages communs

Communes	Population		Moyenne	% population	Taxes incendie 1.1.83	% taxe inc.	Moyenne %	Communes
	1975	1980						
Attalens	1 270	1 353	1 312	21,3611	124 140 600.—	21,7307	21,5459	Attalens
Besencens	106	97	102	1,6607	9 234 200.—	1,6133	1,6370	Besencens
Bossonnens	507	530	519	8,4500	41 649 800.—	7,2900	7,8700	Bossonnens
Bouloz	200	210	205	3,3377	17 274 400.—	3,0235	3,1806	Bouloz
Fiaugères	149	170	160	2,6050	13 583 100.—	2,3774	2,4912	Fiaugères
Granges	355	427	391	6,3660	46 320 900.—	8,1076	7,2368	Granges
Grattavache	140	137	139	2,2631	12 265 700.—	2,1469	2,2050	Grattavache
Le Crêt	357	362	360	5,8613	31 630 700.—	5,5363	5,6988	Le Crêt
Pont	115	115	115	1,8723	10 676 100.—	1,8687	1,8705	Pont
Porsel	295	289	292	4,7541	22 850 600.—	3,9995	4,3768	Porsel
Progens	209	232	221	3,5982	22 066 800.—	3,8624	3,7303	Progens
Saint-Martin	331	336	334	5,4381	28 895 200.—	5,0575	5,2478	Saint-Martin
Chapelle	117	134	126	2,0514	10 879 800.—	1,9046	1,9780	Chapelle
Gillarens	178	141	160	2,6050	12 175 700.—	2,1312	2,3681	Gillarens
La Magne	38	34	36	0,5861	3 490 700.—	0,6109	0,5985	La Magne
Les Ecasseys	59	55	57	0,9280	6 466 800.—	1,1320	1,0300	Les Ecasseys
Lieffrens	51	53	52	0,8466	5 559 300.—	0,9730	0,9098	Lieffrens
Promasens	191	188	190	3,0935	21 425 100.—	3,7505	3,4220	Promasens
Sommentier	181	181	181	2,9469	16 518 000.—	2,8911	2,9190	Sommentier
La Joux	293	273	283	4,6076	23 887 800.—	4,1810	4,3943	La Joux
Maules	157	173	165	2,6865	15 611 900.—	2,7325	2,7095	Maules
Romanens	167	166	167	2,7190	15 497 500.—	2,7126	2,7158	Romanens
Rueyres-Treyfayes	136	136	136	2,2143	11 663 600.—	2,0415	2,1279	Rueyres-Treyfayes
Sâles	440	438	439	7,1475	47 547 900.—	8,3253	7,7364	Sâles
Totaux	6042	6230	6142	100,0000	571 312 200.—	100,0000	100,0000	Totaux

CONCLUSIONS

La réalisation de cette œuvre très importante,

- construction de 5 réservoirs, dont 2 stations de pompage ;
- construction de 240 km de conduites de transports, réseaux communaux, raccordements privés ;
- plus de 24 millions de francs de travaux ;
- plus de 15 millions de francs de subventions à fonds perdus ;
- plus de 2 millions de francs de prêts sans intérêt ;
- 400 bouches d'hydrant ;
- plus de 1100 raccordements privés ;
- 24 communes alimentées,

est le résultat d'une collaboration à tous les niveaux.

- Confédération : SFAF, Crédits d'investissement
- Canton : SCAF, Crédits d'investissement
ECAB
Conseil d'Etat
- Communes : Délégués
Comité de direction A.V.G.G.
- Commission de classification
- Bureaux d'ingénieurs : Bruderer Jean
Monnard Michel
- Entreprises en majorité fribourgeoises.

A tous, un grand merci.

Puisse cette adduction d'eau qui ravitaille 24 communes de trois districts (12 de la Veveyse, 8 de la Glâne et 4 de la Gruyère) jouer un rôle favorable au maintien de notre agriculture et pourquoi pas aussi au développement de régions restées à l'écart du développement économique général du canton de Fribourg.

Septembre 1984

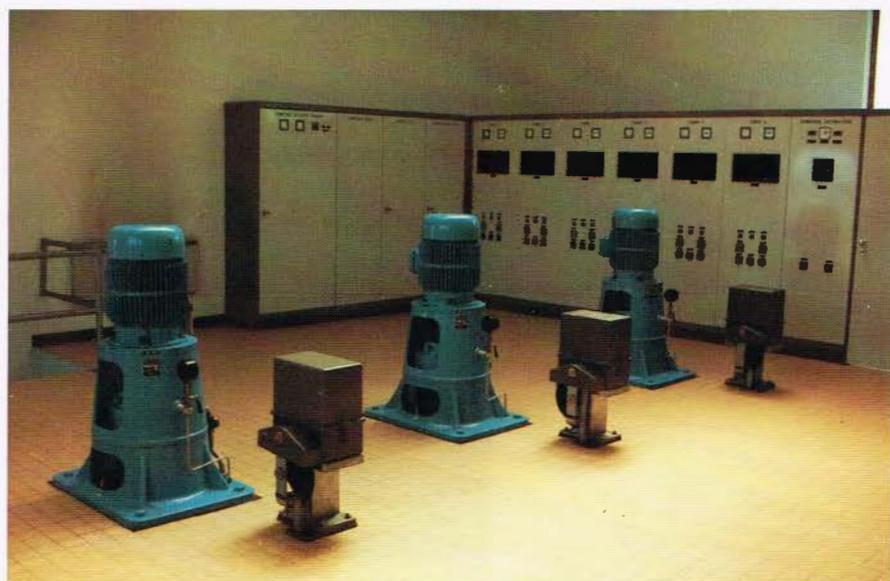
Station de pompage du Dally

Celle-ci est située sur le territoire de la Commune de Vuadens, à une altitude de 811.00 m et comprend les éléments suivants :

- un réservoir de 100 m³ pour la prise d'eau des pompes
- un local de télécommande et station transformatrice
- un local des machines avec toute l'installation fonctionnelle nécessaire, ainsi que 3 pompes d'un débit de 1200 l/min chacune fonctionnant selon un programme donné, en relation avec le niveau du réservoir de la croisée de Sâles.



Station de pompage du Dally.



Station de pompage du Dally : pompes et tableau des services techniques.

Réservoir et station de pompage de la Croisée de Sâles

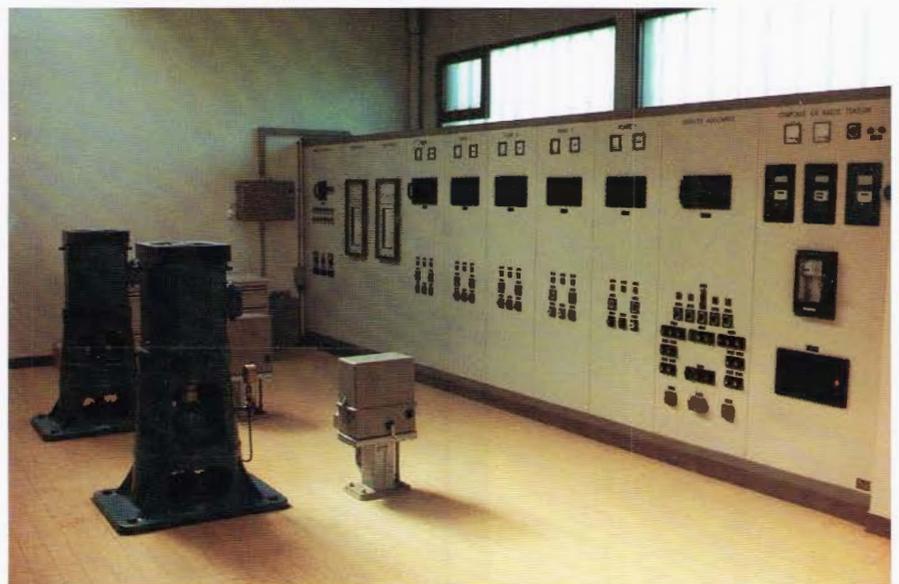
Ce bâtiment est situé sur le territoire de la commune de Sâles à une altitude de 864.00 m et comprend les éléments suivants :

- un réservoir de 1000 m³ pour la prise d'eau des pompes
- un local de télécommande et station transformatrice
- le poste de commande principal de l'A.V.G.G.
- 2 groupes de pompes différents, soit :
 - a) 2 pompes de 1100 l/min chacune alimentant le réservoir des Ecasseys
 - b) 2 pompes de 500 l/min chacune alimentant le réservoir de Romanens.

Les pompes fonctionnent selon un programme donné en fonction du niveau des réservoirs respectifs.



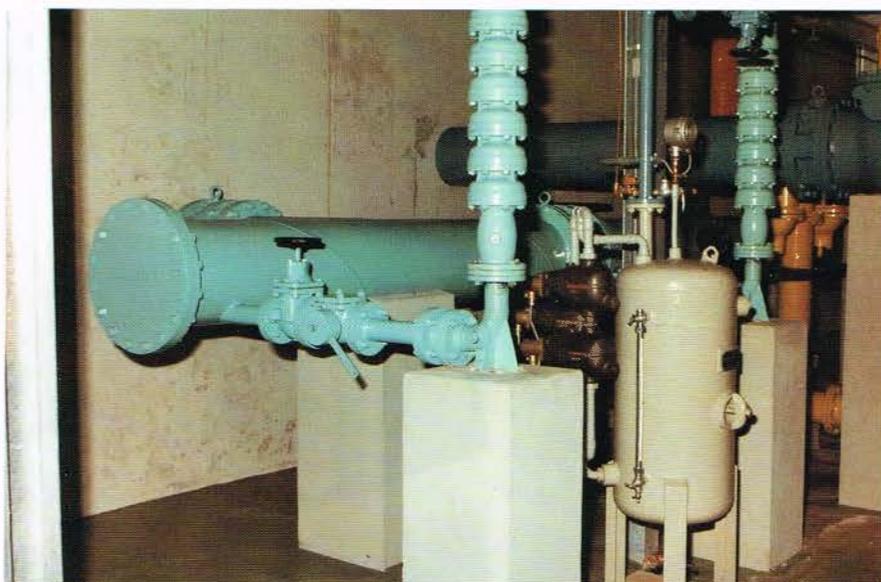
Station de pompage et réservoir de la Croisée de Sâles.



Station de pompage de la Croisée de Sâles : tableau des services techniques et pompes pour le réservoir des Ecasseys.



Station de pompage de la Croisée de Sâles : installations techniques.



Station de pompage de la Croisée de Sâles : installations techniques et pompage pour réservoir de Romanens.

Réservoir de Romanens

Ce réservoir est situé sur le point culminant de la commune de Romanens, à une altitude de 950.00 m. Sa contenance est de 600 m³, divisé en deux cuves égales, dont l'une est utilisée comme réserve d'incendie. La chambre des vannes comprend :

- toute l'installation fonctionnelle nécessaire
- une installation de surpression afin d'alimenter en eau de consommation les bâtiments se trouvant aux points hauts de la commune de Romanens.



Réservoir de Romanens.



Réservoir de Romanens : installations techniques et installation de surpression.

Réservoir des Ecasseys

Situé sur le territoire de la commune du même nom, au point culminant de 950.00 m, à l'intérieur de la forêt, c'est le réservoir principal de l'A.V.G.G. Sa contenance est de 2000 m³, divisée en deux cuves égales de 1000 m³ dont, dans une cuve, 500 m³ sont réservés à la défense incendie. La chambre des vannes comprend :

- toute l'installation fonctionnelle nécessaire
- une installation de surpression afin d'alimenter en eau de consommation les bâtiments se trouvant plus ou moins à la même altitude que le réservoir.



Réservoir des Ecasseys.



Réservoir des Ecasseys : installations techniques.

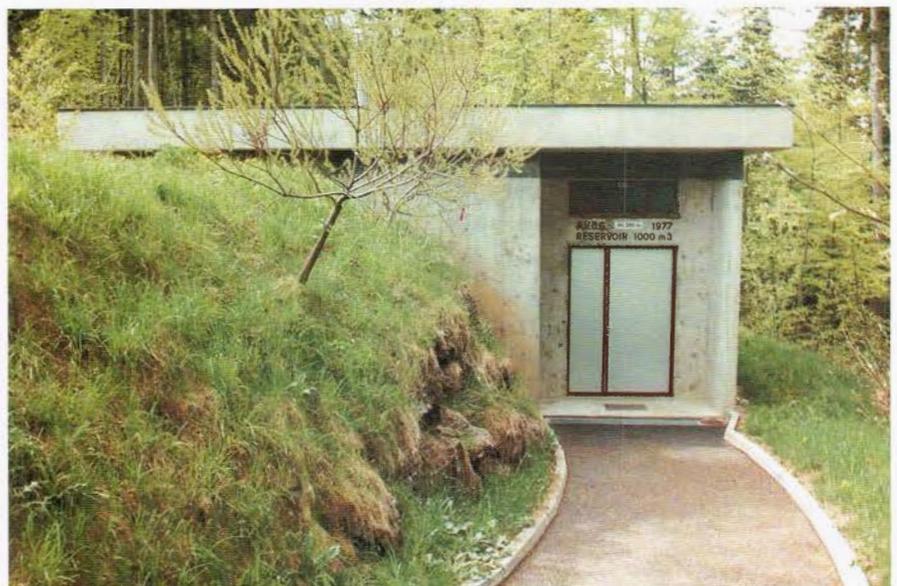


Réservoir des Ecasseys : installations de surpression.

Réservoir de Montimbert

Ce réservoir est situé sur le territoire de la commune de Remaufens, à l'intérieur de la forêt, à une altitude de 899.00 m. Ce réservoir est alimenté depuis le réservoir des Ecasseys, par gravité. Une vanne automatique règle l'entrée de l'eau en fonction du niveau d'eau du réservoir d'alimentation. La contenance du réservoir est de 1000 m³, divisé en deux cuves égales de 500 m³ dont l'une est la réserve incendie. La chambre des vannes comprend :

- toute l'installation fonctionnelle nécessaire avec un dispositif de comptage pour l'arrivée et les départs.



Réservoir de Montimbert.



Réservoir de Montimbert : installations techniques.

Réseau des conduites

Celui-ci est composé des conduites principales de transport qui relient les stations de pompage et réservoir, ainsi que les réseaux des conduites propre à chaque commune. Au total, plus de 200 km de tuyaux sillonnent l'ensemble du réseau de l'A.V.G.G. avec des diamètres variant entre 350 mm et 100 mm. Actuellement plus de 1200 abonnés sont raccordés sur le réseau.

Télécommande et télémessure

Le poste de commande principal est installé à la station de pompage de la Croisée de Sâles. La commande pour le fonctionnement des pompes se fait par transmission des niveaux par câble au tableau de commande ; il en est de même pour l'ouverture de la vanne d'admission du réservoir de Montimbert. Un système de téléalarme est branché sur trois raccordements téléphoniques. Le surveillant ou ses remplaçants sont avertis en tout temps lors des pannes ou des défauts des différentes installations.

BRUDERER SA
Bureau d'ingénieurs

Comité de direction de l'A.V.G.G.



De gauche à droite, premier rang. — Laurent Frossard, Bernard Pachoud, André Currat prés., André Suard, Xavier Menoud, Albin Dévaud secr.-cais., Oscar Papaux. (Manque Marcel Vauthey).
Deuxième rang. — Yves Beaud, Pierre Auguet, Albert Bertherin, André Vuagniaux et Ernest Grandjean.



Responsables des bureaux d'ingénieurs et des instances cantonales SCAF et ECAB, de gauche à droite. — Jean-Paul Morel, bureau Monnard, ingénieur; Michel Joly, chef-adjoint du SCAF; Jean-Pierre Dietsché, bureau Bruderer, ingénieur; Roger Bourgknecht, inspecteur cantonal du feu.



Station de pompage de la Croisée d'Oron : comité de direction et organes de coordination.



Arrivée de l'eau au réservoir de Montimbert : 13 octobre 1983. Modeste réception à la cabane de la Rapasse, comité et entreprises.



Explication des sigles :

A.V.G.G.	Association Veveyse — Glâne — Gruyère
S.F.A.F.	Service fédéral des Améliorations foncières
S.C.A.F.	Service cantonal des Améliorations foncières
E.C.A.B.	Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments.

Table des matières :

Couverture :	Plan du réseau A.V.G.G. et des réseaux communaux Rouge = réseau A.V.G.G. — noir = réseaux communaux
Pages	3 Avant-propos
	4 Comment est née l'idée
	6-15 Tractations au cours des années 1963-1971
	16 Alimentation Promasens-Gillarens
	18-20 Etapes des travaux
	21 Liste des communes membres
	21-22 Commission administrative
	Contrôleurs
	Bureaux d'ingénieurs
	Instances fédérales, cantonales, communales
	23 Bases légales
	23-24 Listes des entreprises
	25-27 Coût des travaux
	28-29 Répartition des frais de construction
	30 Conclusions
	31 Station de pompage du Dally
	32-33 Réservoir et station de pompage de la Croisée de Sâles
	34 Réservoir de Romanens
	35-36 Réservoir des Ecasseys
	36-37 Réservoir de Montimbert
	37 Réseaux des conduites
	37 Télécommande et télémessure
	38-39 Photos comité de direction et responsables des bureaux d'ingénieurs et des instances cantonales SCAF et ECAB
	40 Explication des sigles